

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU MERCREDI 14 JUIN 2023 à 18h30

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation : 07/06/2023

Nombre de membres présents : 12  
Nombre de procurations : 02

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine LAGUERIE, Maire (pouvoir),

Présents : MM Didier CATUOGNO (pouvoir), Elie GARCIA-JORDA, Thierry TREBILLON, Cécile VERNET, Patrick VINCENT, Catherine CROCITTI, Gilles GRANIER, Christine PANEBOEUF, Alexandrine TAULAIGO, Astrid WORNER Jean-Laurent GRANIER

Absents excusés : MM, David REBEYROL (procuration), Vanessa SCHMISSER, Jean-Pierre MIRAGLIA (procuration),

Absents non excusés : MM. néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine CROCITTI été nommée secrétaire

Madame le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mai 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mai 2023.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD**

#### **OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDE : RESTAURATION COLLECTIVE**

Suite à la dernière réunion organisée par la Communauté de Communes du Pont du Gard, en présence des secrétaires des mairies du Territoire, il a été convenu que les factures en instance de paiement seraient réglées dans le cadre d'une convention élaborée entre la Communauté et Terres de Cuisine. A ce jour, Madame le Maire précise que rien n'a encore été signé.

#### **OBJET : IRRIGATION DES TERRES AGRICOLES**

La Communauté de Communes souhaite lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le cadre de l'irrigation des terres agricoles du Territoire.

Monsieur Thierry Trebillon précise que les vignerons de Domazan et d'Estézargues ont déjà un projet côté Gard Rhodanien (Bagnols sur Cèze). Lancé surtout pour les Appellations viticoles, ce projet, bien avancé du côté Gard Rhodanien, concernerait aussi divers projets agricoles ou non : maraîchage, défense incendie....).

#### **OBJET : AIRE DE COVOITURAGE**

Le revêtement et le traçage de l'aire de covoiturage ont été effectués. Il y aura 10 places et 1 place dépose minute. L'inauguration, organisée par la CC Pont du Gard, est prévue le mardi 4 juillet 2023 à 18h30.

..../...

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE D'ESTEZARGUES

### OBJET : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR LA BASE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal :

#### LISTE DES DECISIONS DE MADAME LE MAIRE ENTRE Le 25 mai et le 14 juin 2023

Présentation au Conseil Municipal du 14 juin 2023

Date	OBJET	TIERS CONCERNE	Si marché, Montant HT/TTC
11/05/2023	Signature de la convention du Club ados 2023	LES FRANCAS	
08/06/2023	Acquisition d'une Caméra cellulaire/ Surveillance de la tour de guet suite aux nombreux actes de vandalisme	CAPL	208 €HT/249,60 €TTC
08/06/2023	Arrêté 2023/55 portant autorisation à défendre sur un contentieux d'urbanisme devant la Cour Administrative d'Appel de Toulouse – recours contentieux aux fins d'annulation de l'arrêté de refus de permis de construire N°PC03010720R0008 en date du 05 février 2021 formulée par Monsieur Olivier RIBIERE et Madame Christelle JUST	SELARL TERRITOIRES AVOCATS	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal.

### OBJET : ECOLE : Compte rendu du Conseil d'école du 8 juin 2023

Monsieur Didier CATUOGNO fait part du compte rendu du dernier conseil d'école organisé le 8/06/2023.

**VU** l'effectif élevé de la classe maternelle pour l'année scolaire 2023/2024,

Les professeurs d'école, sur la proposition des conseillers techniques de l'Education Nationale, ont proposé à l'Inspection Académique de Remoulins une nouvelle répartition des élèves. Cette nouvelle organisation a été refusée par Madame l'Inspectrice de l'éducation nationale, circonscription de Remoulins, deux jours avant le conseil d'école.

L'équipe pédagogique travaille de nouveau sur une nouvelle répartition. Les parents d'élèves sont inquiets.

Madame le Maire précise à l'Assemblée qu'elle fait confiance aux enseignants. La décision n'appartient pas à la mairie.

.../...

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Certains parents souhaiteraient demander l'ouverture d'une nouvelle classe. Actuellement ce n'est pas envisageable. L'effectif total ne permet pas cette ouverture d'autant plus que la collectivité n'a pas de locaux pour pouvoir accueillir une 4<sup>ème</sup> classe ni le temps matériel pour l'installation d'un bâtiment modulaire.

Madame Marion Denimal, directrice, doit recevoir les parents d'élèves ce jeudi 15 juin.

### **OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON PERMANENTS Modification de la délibération n°2023/13 en date du 8 mars 2023**

4 – FONCTION PUBLIQUE – 4-2 6 PERSONNEL CONTRACTUEL – N°2023/35

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

**VU** la délibération n°2023/13 en date du 8 mars 2023 concernant la création d'emplois saisonniers,

**CONSIDERANT** la difficulté rencontrée pour embaucher des contrats saisonniers,

Madame le Maire propose de modifier la délibération comme suit :

- Trois postes d'Adjoints techniques (ouvriers polyvalents) à temps complet pour les Services Techniques pour la période du 19/06/2023 au 01/09/2023. Ces postes peuvent être pourvu par plusieurs contrats,
- Le reste sans changement.

Après avoir ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la modification proposée ci-dessus, soit l'embauche de Trois postes d'Adjoints techniques (ouvriers polyvalents) à temps complet pour les Services Techniques pour la période du 19/06/2023 au 01/09/2023. Ces postes peuvent être pourvu par plusieurs contrats,
- **AUTORISE** Madame le Maire et les Adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **OBJET : DEMANDE DE MUTATION D'UN AGENT COMMUNAL ET RECHERCHE D'EMPLOIS**

Madame le Maire informe l'Assemblée du départ de Monsieur André MERCIER, Adjoint technique territorial. Rentré dans la collectivité en 2013, cet agent a demandé sa mutation vers la commune de Lirac. Son départ sera effectif le 31/08/2023.

.../...

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une offre d'emploi « **D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET POUR LES SERVICES TECHNIQUES** » vient d'être lancée sur plusieurs sites dont le site Emploi Territorial (SET). Ce poste est à pourvoir au plus tôt.

D'autre part, une autre offre d'emploi est disponible sur la commune. Il s'agit d'un poste « **D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET (20 h/semaine) POUR LE SERVICE EDUCATION** ». Ce poste est à pourvoir au 1/09/2023.

### OBJET : MAISON DU BARRI – ETUDE DE FAISABILITE

Madame le Maire fait part de l'étude de faisabilité élaborée par le cabinet OBRADOR D'ARCHITECTURE, domicilié à ORANGE (Vaucluse). Ce document a été adressé, par mail, à chaque conseiller municipal.

L'étude propose deux variantes pour la création d'un appartement de deux chambres avec une surface de plancher estimée à 100 m<sup>2</sup>. L'estimation des travaux a été chiffrée entre 100 000 € et 150 000 €HT.

- La première proposition prévoit la création d'une pièce unique avec salon, salle à manger cuisine, le déplacement de la salle de bain avec création d'un bureau à la place,
- La deuxième proposition prévoit toujours la création d'une pièce unique, la création d'un cellier/buanderie mais sans déplacer la salle de bain.

L'Assemblée, après en avoir discuté et discuté sur cette étude, portent leur choix sur le projet de variante (sans déplacement de salle de bain) mais avec une légère modification sur l'accès à la chambre 2. Les conseillers évoquent l'idée de déplacer la cloison extérieure de l'ancienne buanderie (côté terrasse) et de la déplacer pour éviter de casser un mur maître.

Madame le Maire est chargée d'adresser cette demande de modification au cabinet d'architecture pour qu'il puisse évaluer l'impact technique et financier sur le projet.

Madame le Maire demandera au cabinet d'architecture de faire une proposition de missions pour la réhabilitation de cette maison (Missions obligatoires avec l'option de missions complémentaires). La décision prise sera notifiée lors d'un prochain conseil municipal.

### OBJET : FINANCES – FCTVA – DEMANDE DE CORRECTIONS D'IMPUTATIONS CLASSE 2 POUR LES ANNEES 2021 et 2022

7 – FINANCES LOCALES – 7—2- FISCALITE – N°2023/36

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le budget de la commune d'ESTEZARGUES,

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à des corrections d'imputations sur la classe 2 du Budget Principal des années 2021 et 2022.

.../...

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En effet, des dépenses ont été imputées à des comptes inéligibles au fonds de compensation de la TVA, soit les comptes 2116 et 2128.

En accord avec la Trésorerie d'Uzès, Madame le Maire propose de modifier les comptes de la classe 2 des années 2021 et 2022, comme suit :

## ANNEE 2021

### TRANSFERT DU COMPTE 2116 VERS LE COMPTE 2138 - CIMETIERE

Année	N°Inventaire	Date Mandat	N° Bordereau	N° Mandat	TIERS	Désignation	Compte d'origine	Compte définitif	Montant
2011	TER0012	08/12/2021	85	595	LE GOFF Jérôme	MUR CIMETIERE	2116	21316	14 474,40
<b>TOTAL</b>									<b>14 474,40</b>

### TRANSFERT DU COMPTE 2128 VERS LE COMPTE 2181 - AMENAGEMENT DES AIRES DE JEUX

Année	N°Inventaire	Date Mandat	N° Bordereau	N° Mandat	TIERS	Désignation	Compte d'origine	Compte définitif	Montant
2021	TER0029	27/04/2021	24	213	DEMATIS	Frais de publication	2128	2138	588,00
2021	TER0029	27/04/2021	24	214	CANCADE Yann	Nettoyage du terrain	2128	2138	720,00
2021	TER0029	17/12/2021	90	634	BRAJA VESIGNE	Travaux d'aménagement - situation n°1	2128	2138	30 962,28
2021	TER0029	17/12/2021	90	635	BRAJA VESIGNE	Travaux d'aménagement - situation n°2	2128	2138	7 307,28
2021	TER0029	17/12/2021	90	636	BRAJA VESIGNE	Travaux d'aménagement - situation n°3	2128	2138	27 030,09
2021	TER0029	17/12/2021	90	637	CAP INGE	Maitrise d'œuvre - situation n°9	2128	2138	2 868,00
2021	TER0029	17/12/2021	94	642	TRESORERIE	Intégration des frais d'études	2128	2138	8 172,00
<b>TOTAL</b>									<b>77 647,65</b>

## ANNEE 2022

### TRANSFERT DU COMPTE 2116 VERS LE COMPTE 2138 - CIMETIERE

Année	N°Inventaire	Date Mandat	N° Bordereau	N° Mandat	TIERS	Désignation	Compte d'origine	Compte définitif	Montant mandaté
2012	TER0012	24/1/22	4	42	ECA COLUMBARIUM	COLUMBARIUM 20 cases	2116	21316	14 160,00
<b>TOTAL</b>									<b>14 160,00</b>

### TRANSFERT DU COMPTE 2128 VERS LE COMPTE 2181 - AMENAGEMENT DES AIRES DE JEUX

Année	N°Inventaire	Date Mandat	N° Bordereau	N° Mandat	TIERS	Désignation	Compte d'origine	Compte définitif	Montant mandaté
2022	TER0029	24/1/22	4	43	LACOMBE Yves	SP5	2128	2138	1 400,00 €HT
2022	TER0029	24/1/22	4	44	CANCADE Yann	Nettoyage du terrain	2128	2138	1 680,00
2022	TER0029	10/2/22	7	69	SOLS MEDITERRANEE/Sous-traitant BRAJA	Travaux d'aménagement - situation n°3	2128	2138	9 417,50
2022	TER0029	14/2/22	8	70	BRAJA VESIGNE	Travaux d'aménagement - situation n°4	2128	2138	10 887,49
2022	TER0029	14/2/22	8	71	LAUGIER/Sous-traitant BRAJA	Travaux d'aménagement - situation n°4	2128	2138	3 185 €HT
2022	TER0029	14/2/22	8	72	ECOGOM/Sous-traitant BRAJA	Travaux d'aménagement - situation n°4	2128	2138	12 472,83 €HT
2022	TER0029	14/2/22	8	73	SIV CLOTURES/Sous-traitant BRAJA	Travaux d'aménagement - situation n°4	2128	2138	18 266,90 €HT
2022	TER0029	14/2/22	8	74	SRV BAS MONTEL/Sous-traitant BRAJA	Travaux d'aménagement - situation n°4	2128	2138	7 048,00 €HT
2022	TER0029	15/3/22	19	119	BRAJA VESIGNE	Travaux d'aménagement - situation n°5 et DGD	2128	2138	61 524,73
2022	TER0029	15/3/22	19	120	CAP INGE	Maitrise d'oeuvre_situation n°10 et DGD	2128	2138	300,00
2022	TER0029	17/5/22	40	236	SUD QUINCAILLERIE	Grille bassin	2128	2138	2 590,00
2022	TER0029	11/8/22	67	427	AGME DISTRIB	Arrosage automatique	2128	2138	1 252,37
2022	TER0029	1/12/22	94	609	LA FENOUILLERE	Bancs et tables Pierre de Vers	2128	2138	2 000,00
<b>TOTAL</b>									<b>132 024,82</b>

.../...

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir oui cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les corrections comptables proposées des comptes de la classe 2 pour les années 2021 et 2022 comme ci-dessus proposées,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou les Adjointes à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### OBJET : SMEG – DIAGNOSTIC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire détaille le diagnostic d'éclairage public, établi par le bureau d'études NOCTABENE dont chaque conseiller a reçu un exemplaire.

Ce diagnostic, demandé par le SMEG, dans le cadre de la prise de compétence du réseau d'éclairage public conclut, entre autres, à la rénovation rapidement des trois armoires de commande.

Ces armoires présentent des problèmes de sécurité pour les agents intervenants sur le réseau mais également pour le public. Ces travaux représentent un coût estimé de 1 660 €HT. En sachant que le poste Queirade vient d'être rénové dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, il reste à charge pour la collectivité, hors subventions, un montant de travaux estimé de 945 €HT.

### OBJET : CONSTRUCTIONS DES SERVICES TECHNIQUES ETUDE DE FAISABILITE DU CAUE DU GARD

Madame le Maire présente l'étude de faisabilité élaborée par le CAUE du Gard dans le cadre du projet de construction des services techniques.

Le projet, basé sur un hangar couvert et fermé de 400 m<sup>2</sup> et un auvent couvert de 200 m<sup>2</sup>, oscille entre 808 000 €HT pour la première estimation et 968 333 €HT pour la version 2.

Divers montants sont calculés en fonction des m<sup>2</sup> (de 160 m<sup>2</sup> couverts et fermés et 190 m<sup>2</sup> ouverts).

Madame le Maire propose de créer une commission de travail pour ce projet :

- Messieurs Jean-Laurent GRANIER, David REBEYROL, Elie GARCIA-JORDA, Didier CATUOGNO, Gilles GRANIER, Patrick VINCENT, Thierry TREBILLON et Madame Martine LAGUERIE se réuniront prochainement pour commencer à travailler.
- Un rendez-vous est fixé le 28 JUIN 2023 à 11H30 en mairie avec Monsieur GALZIN du CAUE.

### OBJET : QUESTIONS DIVERSES

#### 1) PROJET D'OUVERTURE D'UN CAFE A L'ATELIER DU PRESBYTERE

Monsieur Nicolas HOLL, domicilié sur la commune a le projet de créer un café pour le village dans L'Atelier du Presbytère. Ce lieu qu'il souhaite convivial pourrait permettre de se restaurer et se rassembler.

.../...

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour connaître les besoins de la population, il a élaboré un questionnaire qui sera distribué dans les boîtes aux lettres en même temps que la Lettre de Saison.

Monsieur Gilles Granier précise qu'il a un membre de son entourage qui souhaiterait, aussi, créer un lieu de restauration dans ce même lieu.

Madame le Maire précise qu'il faut attendre le bilan des questionnaires qui seront retournés en mairie et la décision de Monsieur Nicolas HOLL.

## 2) ASSURANCES GROUPAMA – CONTRAT VILLASUR

Madame le Maire informe l'Assemblée de la résiliation au 31 décembre 2023 du contrat d'assurance VILLASSUR (assurance multirisques collectivités) souscrit chez GROUPAMA.

L'interlocutrice privilégiée de Groupama a averti dernièrement, par téléphone, la secrétaire générale de cette résiliation qui ne concerne à ce jour que le contrat VILLASSUR. La raison invoquée serait celle d'une sinistralité dégradée pour notre contrat.

Madame le Maire précise qu'il sera nécessaire de lancer une consultation sans doute avec l'aide d'un courtier d'assurances.

L'Assemblée précise que la nouvelle consultation devra inclure tous les contrats d'assurances de la collectivité et non pas uniquement le contrat VILLASSUR.

Une demande de renseignements sera effectuée auprès des services marchés de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

## 3) ILLUMINATIONS – ADAPTATION DES PRISES

Madame Christine PANEBOEUF rappelle à l'Assemblée que des nouvelles décorations de Noël ont été louées à la Société DECOLUM pour une période de trois ans. Par contre, celles prévues sur la route départementale n'ont pas pu toutes être posées faute de prises adaptables aux poteaux.

Un premier devis a été établi par la société EIFFAGE pour un montant de 1 981.01 €HT soit 2 377.21 €TTC.

La société DECOLUM se propose d'effectuer l'adaptation de ces prises pour un montant de 1 598 €HT soit 1 917.60 €TTC ainsi qu'un geste commercial. En effet, les 17 décorations n'ayant pu être posées en 2022, à l'issue des trois années de location (2022/2024), la collectivité pourra conserver les décors pendant une année supplémentaire, soit pour 2025, ce qui correspond à une annuité de 1 894.35 €HT soit 2 273.22 €TTC.

Après discussion, l'Assemblée émet un avis favorable pour le devis Décolum et son geste commercial.

Prochaine séance du Conseil Municipal prévue le mercredi 19 juillet 2023 à 18h30.

Fin de séance à 20h45

**Le Maire,**

**La secrétaire de séance,**

**Martine LAGUERIE,**

**Catherine CROCITTI,**